

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****L'an deux mil vingt trois****Le trois aout à dix huit heures trente****Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 28/07/2023**Date d'affichage : 28/07/2023****Présents** : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, PIMBERT Éric.**Excusés** : Mrs DUGRAND Patrick (pouvoir à Mr AMOREAU Pascal), BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr DUGRAND Patrick) et GARACH Henri.**Secrétaire de séance** : Mr Lucien BESSOU**En exercice : 09****Présents : 06****Votants :07****Absent : 00****Excusés : 03**

N° 21-2023

OBJET : OPTION A LA TVA CONCERNANT LA VENTE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE.

Mr le maire fait part au conseil municipal de la réponse de l'inspectrice des finances publiques (DGFiP) par mail en date du 19 octobre 2022 nous obligeant à être assujetti à la tva concernant la vente du terrain constructible cadastré AB 380 et AB 382 dont le numéro d'inventaire sur l'état de l'actif est le 290/2006/0002T.

Compte tenu que le terrain constructible cadastré AB 380 et AB 382 sis 2 impasse du Rieu vert, est destiné à la vente pour la construction d'une maison d'habitation afin d'envisager d'affecter le bénéfice de cette opération à sécuriser le budget aux travaux de l'église,

Le conseil municipal accepte à être assujetti la tva, pour le terrain cadastre AB 380 et AB 382 sis 2 impasse du Rieu Vert.

Autorise Mr le maire à déposer l'option à la tva auprès du service des impôts.

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire
Pascal AMOREAU

